

anticipation. Pas de versement au titre de cet investissement. Ni CINEMASCOPE, ni le CNC n'ont versé, pour l'instant, de l'argent à la mairie. Le Fonds de Soutien est en parfaite santé ».

M. Pihour : « M. Huchet se souvient très bien qu'on a beaucoup contribué dans la rénovation du cinéma « pax ». Nous étions présents, tous les lundis, sur le chantier et avons suivi les travaux de très près. Nous avons puisé assez fortement dans le Fonds de Soutien car nous sommes tombés sur des grosses surprises, comme le cuvelage. Nous avons voulu creuser et on s'est aperçu que l'eau n'était pas très loin. M. Chotard nous l'avait signalé à l'époque. A cette occasion, nous avons pris dans ce Fonds de Soutien une somme assez importante et comme cela ne suffisait pas, nous avons demandé une avance sur recettes au CNC. Quand j'entends que le Fonds de Soutien se porte bien, il ne doit pas représenter grand-chose ».

Mme Bobet : « C'est un petit bas de laine qui fait des petits. Par contre, l'aide éventuelle du CNC comme l'aide du Conseil Régional et celle du Conseil Général dont on devrait avoir des nouvelles d'ici octobre, ne prennent pas en charge toute la participation de la numérisation car le fait d'avoir doté le cinéma de lunettes 3 D, ce n'est pas pris en compte dans le versement d'une aide ».

VOTE à l'unanimité.

13 – STRATEGIE MUNICIPALE de DYNAMISATION ECONOMIQUE du COMMERCE LIEE à la REHABILITATION de la HALLE du MARCHÉ et aux MISES aux NORMES (FISAC)

Commentaires

Monsieur Le Maire expose la délibération et le dossier s'y réfèrent.

M. Samama : « Avec cette délibération, retour aux halles. Nous avons découvert, en mai dernier, le surcoût lié à la toiture en verre et postes divers de 260 000 € HT ; les seuls travaux des halles revenant désormais à 851 000 € HT. Nous vous avons précisé que nous étions mis devant le fait accompli pour un projet au prix prévisionnel total d'environ 1 500 000 € TTC, selon nos calculs. Au mieux, nous pouvions espérer 468 000 € de subventions, ceci revenait à autofinancer le projet à plus de 1 000 000 € par la commune. Un mois plus tard, aujourd'hui, sans nous avoir informé de quoi que ce soit avant cette délibération, vous nous dévoilez une stratégie municipale de dynamisation économique du commerce liée à la réhabilitation des halles. Ce lapin sorti du chapeau est dur à avaler. Les 1 500 000 € étant très loin de la vérité que vous vous évertuez à cacher. Le projet toutes phases comprises serait de plus 3 800 000 € pour un financement communal de plus de 2 600 000 € soit environ 70 % du prix prévisionnel. Dans ces conditions, il y a plusieurs points qui nous gênent fondamentalement :

1 – Oui, il y a une politique de développement économique mais des décisions récentes ne semblent pas cohérentes par rapport à cette volonté. D'ailleurs, elles mériteront des explications, c'est la fermeture du Point P sur injonction municipale (tract reçu de la part de Point P) et transformation du commerce de la rue du Bois en logements.

2 – Cette politique non orientée - tout pour la dynamisation du commerce autour de la réhabilitation des halles – cela veut dire concentrer une très forte capacité d'investissements de notre commune dans un seul domaine forcément au détriment des autres, sauf peut-être à devenir déraisonnable ou à considérer à contre-courant que l'Etat va ouvrir les robinets.

3 – Pire, c'est considérer que votre stratégie va entraîner la dynamisation économique du commerce.

Nous sommes sceptiques. L'aménagement des halles et des rues adjacentes n'entraîneront pas un accroissement de la fréquentation et encore moins un accroissement de la consommation pour les commerces du centre-ville même si certains points méritent d'être approfondis dans les actions évoquées (site internet ..). Votre stratégie, plutôt une connexion de bonnes intentions en terme d'introduction, est en réalité essentiellement, il faut l'appeler comme tel, un plan de rénovation des voiries. Quand aux choix techniques ou architecturaux, ils n'augurent rien de bon et font courir le risque de tuer les halles à long terme. Je ne suis pas d'une confiance parfaite dans la solution de la verrière que vous avez retenue. Au final, plus de 3 800 000 € pour un résultat qui ne se fonde sur aucun raisonnement économique ou commercial réel. Avez-vous une analyse que nous puissions consulter dans ce sens ? Je ne sais pas, c'est possible. Pendant ce temps, notre vitrine principale, le quai Jules Sandeau, la Promenade ou nos équipements sportifs associatifs souffrent et je n'en citerai pas d'autres. Votre délibération pour nous et je réitère nos propos de mai dernier, votre délibération n'est pas conforme à vos engagements au Conseil Municipal du 18 juin 2010. Elle n'est pas conforme à nos engagements auprès des électeurs qui attendaient une réhabilitation des halles par une gestion rigoureuse et pertinente et non pas un dérapage permanent des coûts dont on se demande où tout cela va finir. Nous n'avons pas eu de mandat pour faire des projets de cette ampleur sans consulter les Pouliguennais et je crois que c'est un point fondamental. Nous vous demandons donc de consulter les Pouliguennais pour recueillir leur approbation sur ce projet, après l'ouverture d'un débat public et aussi de débattre en conseil sur le bilan coût-avantages de ce projet, et, cela, bien sûr, sans polémique. Merci ».

M. Le Maire : « Je ne partage pas, loin de là, ni les affirmations, ni certaines choses qui ont été dites. Je ne sais pas comment vous avez calculé le budget de 3 800 000 € mais cela me paraît évidemment lourd. Aujourd'hui, il y a une rénovation de la halle. Quand vous dites qu'on a dépensé 260 000 € de plus pour le verre, c'est faux. Je crois que cela se monte à 25 000 € /30 000 €, il y a une erreur manifeste dans votre affirmation. Vous dites que nous avons fait une injonction au Point P, c'est faux. C'est un tract. Nous n'étions pas propriétaires du Point P quand ce tract a été fait par Point P. Je m'en suis entretenu avec Point P et nous n'avons rien à voir dans cette démarche car nous n'étions pas propriétaires quand effectivement RFF a demandé à Point P de quitter les lieux. C'est une affirmation que je ne peux pas retenir, bien au contraire. Concernant la maison de la rue du Bois transformée en logements, je ne peux pas m'opposer, aujourd'hui, à cette transformation. C'est un commerce qui ne marchait pas, je ne veux pas m'opposer. Nous n'avons pas de règlement de préemption. Je ne vois pas dans quel intérêt s'opposer, pourquoi ? Pour laisser un magasin libre et une maison qui ne sera pas habitée. Ce n'est pas dans notre démarche. Vous dites : « Pourquoi laisser tomber le quai Jules Sandeau ? ». On ne laisse pas tomber le quai Sandeau puisque nous aurons, dans les mois qui viennent, un projet d'aménagement de ce quai. Nous avons retardé ce que nous avons effectivement déjà proposé compte tenu des problèmes d'altimétrie et de tempête Xynthia. Nous n'allions pas faire un cahier des charges qui aurait été absurde en refaisant le quai Sandeau sans tenir compte de la tempête Xynthia. Nous avons attendu les arrêtés et règlements préfectoraux pour pouvoir envisager des aménagements de ce quai. Cela n'aurait pas été très logique d'aller à contresens.

En ce qui concerne les halles, elles ne sont pas aux normes car il n'y avait pas d'évacuation des eaux usées totalement satisfaisante, pas de local poubelles, pas de toilettes pour handicapés. Nous avons refait cet aménagement des halles d'une façon globale. Au départ, nous avons prévu un budget plus restreint et après nous avons amélioré les choses puisque nous allons refaire le sol en granit, très beau projet, la toiture en verre avec un coût pas très important, un local poubelles. Nous faisons un ensemble cohérent sur cet espace. Il faut fermer les halles, le soir, avec des grilles pour empêcher les animaux de pénétrer. Les architectes ont raisonné en disant que mettre des grilles avec un toit noir, envahissant, ce n'était pas du

meilleur goût alors les architectes ont réalisé un projet avec ces grilles et un toit en verre qui va alléger la place et être lumineux, le soir, et, je l'espère, attractif pour revaloriser le centre du Pouliguen. Ce n'est pas un projet irréflecti. Tout cela me paraît un projet assez cohérent, validé, à l'unanimité, par un jury dans lequel il y avait des architectes de très haut niveau, ABF. Le coût n'est pas de 3 800 000 €. Vous comptez la maison, il n'y a qu'un tiers utilisé, les autres deux-tiers sont loués. Il ne faut donc pas compter la totalité de la somme, ce ne serait pas normal ».

M. David : « Le loyer rapporte à la commune ».

M. Le Maire : « On dit que je ne suis pas démocrate mais que voulez-vous, M. Canonne, vous rigolez. Je vous explique les choses de la façon dont je la vois. Ce projet va permettre d'identifier ce quartier d'une façon forte, ce sera un succès ».

M. Samama : « Dans ce jury, ont été soumis un certain nombre de propositions de maîtrise d'œuvre. Il s'est avéré aussi qu'il y avait une estimation fixée dans le cadre de ce concours. Déjà, à l'époque, en plus, la maîtrise d'œuvre retenue ne rentrait pas dans l'estimation fixée dans le cadre de ce concours, ce qui donnait la possibilité de l'écarter et de retenir le second projet qui, à l'époque, permettait une mise aux normes avec un coût moindre. Pour le commerce de la rue du Bois, vous avez l'opportunité de refuser un changement de destination. Cela se serait inscrit dans votre volonté de maintenir les commerces en centre ville ».

M. Le Maire : « Non, non. C'est une analyse trop simple ».

M. Samama : « Vos chiffres ne sont pas exhaustifs, M. Le Maire.

Quand à l'estimation, je vais reprendre vos chiffres bruts :

Vous arrivez à 3 237 000 € avec un financement par la commune de 2 051 000 €. Moi, à cela, j'ai rajouté : assurance sur les ouvrages réalisés, bureau de contrôle, coordinateur de sécurité, tous ces frais ne sont pas inclus. En faisant une estimation basse, j'arrive à 3 800 000 € ».

M. Le Maire : « Je tiens à ce que vous me donniez tout le détail des chiffres car je ne suis pas du tout d'accord avec vous ».

M. Samama : « Je vous les donnerai. Je prends 0,5 % de frais de bureaux de contrôle et 5 % d'imprévus car sur les travaux, c'est un montant qui est dépassé très fréquemment. 3 800 000 € est un montant fondé que je vous annonce et je reste sur ce financement de 2 051 000 €. La commune va financer un projet extrêmement important à hauteur de 70 %. Ce qui m'attriste, c'est que j'ai peur qu'on investisse beaucoup pour ne pas avoir le résultat escompté. C'est ma crainte. On va dépenser 3 800 000 € mais si au final ... ».

M. Le Maire : « Je ne vous permets pas de dire cela. Vous faites quelque fois des affirmations qui s'avèrent parfois inexactes, par la suite. C'est bien d'avoir de l'assurance mais à un moment donné ... ».

M. Samama : « Laissez-moi parler. Je reprends votre montant : 3 200 000 €. Ce qui me gêne, 3 237 000 € qui est votre montant propre ou 3 800 000 € comme je l'ai calculé, peu importe, nous allons investir une somme extrêmement conséquente sans qu'elle ait été débattue auprès des Pouliguennais. C'est le premier point fondamental. Oui, je demande un référendum, ce serait une excellente idée et je sais exactement ce que je demande à travers mes propos. Investir autant pour un résultat escompté qui n'est absolument pas assuré, c'est ma crainte. Vous savez très bien qu'on ne va pas augmenter la fréquentation des halles grâce à votre projet, M. Le Maire. Nous sommes déjà à saturation en été et en hiver, même, les gens qui vont venir voir la verrière seront-ils des consommateurs ? Il y a d'autres pistes nettement moins onéreuses pour permettre

une augmentation de la consommation et de la fréquentation sous les halles. C'est un point de vue. Cette somme est-elle vraiment justifiée par un résultat extrêmement hypothétique ? . Merci ».

M. Le Maire : « *Vous faites la promotion des halles et je vous en félicite ».*

M. Samama : « *Il y avait un projet nettement moins cher qui permettait de faire quelque chose ».*

M. Le Maire : « *Il était d'une tristesse ».*

M. David : « *Il faut surtout rien faire ».*

M. Le Maire : « *Aucune ambition, aucune vision »*

Certains élus se manifestent dans le brouhaha et disent : « *Arrêtez ».*

M. Samama : « *Je crois que c'est difficile de s'exprimer sereinement. Je suis désolé. Je trouve cela triste. Excusez-moi ».*

M. Esnault : « *M. Samama, vous avez tout faux. Ce qui est présenté ce soir, ce ne sont que des estimations. Nous avons voté la rue du Bois, vous avez vu qu'il y avait 150 000 € en moins. Cela veut dire que lors de l'appel d'offres, des entreprises vont concourir pour avoir ces travaux et elles feront des prix. Il ne faut pas dire des choses comme celles là aujourd'hui. Vous montez en ébullition pour faire un peu monter la salle, cela ne sert à rien. Nous verrons le résultat par la suite ».*

M. Samama : « *Je pense que vous avez la mémoire courte. Il y a un mois, vous nous avez présenté un coût de travaux en augmentation de 40 %. Vous êtes passés de 523 000 € à 851 000 €. Ce sont vos chiffres, M. Esnault. Excusez-moi ».*

M. Le Maire : « *Il y a des choses qui ont été faites en plus : sol en granit. Le budget initial propre des halles n'est pas considérablement dépassé. Nous avons ajouté le carrelage. C'est un projet ambitieux et vous avez le droit de ne pas être d'accord. Vous dites que cela n'apportera rien au Pouliguen. Je pense que c'est tout le contraire. Si vous allez vous promener, le soir, sur la place des halles, il n'y a personne mais si cette place est éclairée, au contraire, elle apportera un plus. On peut très bien ne rien faire du tout. Le projet que vous proposiez a été refusé, à l'unanimité, par tout le monde et n'était pas d'une grande élégance et pas d'une grande ambition pour la ville. Chacun ses goûts et ses couleurs. Si cet espace est lumineux, le soir, cela peut re-attirer du monde en centre ville qui pourra se rendre dans les cafés et restaurants. C'est un endroit assez peu vivant et c'est dommage car il est de qualité. Par cette architecture, nous essayons de valoriser cet endroit et de redynamiser le centre ville. Personne ne voulait des autres projets, pas très chers mais lugubres. Ce grand toit en ardoises avec des grilles était triste ».*

M. Samama : « *Les commentaires sur le 2^{ème} architecte étaient plutôt positifs ».*

M. Le Maire : « *Vous y étiez M. Samama ? ».*

M. Samama : « *On m'en a fait part ».*

M. Le Maire : « *On vous en a fait part, c'est cela mais vous n'étiez pas là ».*

M. Canonne : « *On a une lassitude complète sur ce dossier. D'abord la méthode, c'est toujours à l'occasion d'une demande de subvention qu'on découvre des coûts et prestations supplémentaires, des choses imprévues. En mai, nous avons pris 259 000 €. Donnez le chiffre si ce n'est pas 3 800 000 €.*

M. Le Maire : « Vous les avez ».

M. Canonne : « Je voudrais m'excuser auprès de Madame Bretaudeau de reparler de cela. Nous vous avons demandé le détail au mois de mai. Vous aviez dit : « On vous le donnera ». Je vous le réclame à nouveau car nous ne l'avons pas eu. On apprend aujourd'hui qu'il y a 30 000 € pour le verre , on ne l'a pas eu. On n'a pas eu le détail qui était promis en mai. Qu'il y ait des travaux supplémentaires pour les mises aux normes, je suis pantois, c'était l'objet du marché : mettre aux normes les halles. Aujourd'hui, vous dites qu'il y a des travaux supplémentaires parce qu'il y a des mises aux normes. Je rêve. On ne sait plus qui a décidé quoi, on ne sait plus le budget. Je n'ai pas eu envie de me plonger dedans pour refaire des additions, ce que je vois c'est : plus il y a de subventions, plus cela coûte à la commune. Il y a une erreur quelque part. Nous ne comprenons pas tout. Pour revenir au dernier conseil municipal, puisque vous aviez reçu les commerçants, je vous avais demandé un compte-rendu, puis, j'ai regardé ensuite pourquoi il y a eu cette réunion faite par la mairie avec les commerçants riverains puisque c'était dans la fonction de la maîtrise d'œuvre de réunir et de faire un projet. Donnez-nous les conclusions de cette concertation puisqu'on a payé la maîtrise d'œuvre pour le faire, c'est publique, c'est de droit. On a droit à cette information, vous les cachez. Maintenant notre position est de dire : on arrête ce dossier quelques jours, quelques semaines, quelques mois, le temps que vous nous donniez une vraie vue, une vraie information et qu'on sache où on va ».

M. Le Maire : « On l'a fait ». « Le dossier de rénovation des halles et de mise aux normes est là et autour, nous avons fait des aménagements complémentaires qui entraînent un coût supérieur mais pas la somme indiquée par M. Samama. L'architecte a rencontré les commerçants, à plusieurs reprises ».

M. Canonne : « A-t-il fait un rapport ? ».

M. Le Maire : « Je ne suis pas sûr qu'il en ait fait un. Il est allé voir les commerçants pour les emplacements, discuter, essayer de voir l'aménagement qui leur conviendrait le mieux. Le rapport, c'est le projet tel qu'il va être conçu. Le maître d'œuvre est payé pour faire son travail : réunion des commerçants, faire des propositions que vous retrouvez dans le projet après s'être mis d'accord avec les commerçants ».

M. Canonne : « C'était dans sa mission ».

Mme Loday : « Je vais être brève autant que faire ce peut car j'entends des commentaires qui proviennent du public qui se lasse et les conseillers aussi. Tout le monde se lasse ».

M. Le Maire : « Parce que c'est un peu lent mais ce n'est pas fini car j'aurais des questions diverses importantes à traiter avec vous ».

Mme Loday : « J'espère qu'à l'occasion de ces questions diverses, vous pourrez me donner le détail tant réclamé (3 fois) au conseil dernier où je demandais à quoi correspondaient les 250 000 € de surcoût sur les halles et que je n'ai pas eu. Vous m'aviez dit : « vous l'aurez », j'avais demandé à le recevoir avant le prochain conseil, vous m'avez répondu : « oui, si c'est possible ». Je suis sûr que vous avez le détail et je ne l'ai toujours pas obtenu. J'aurais d'autres remarques en questions diverses. Rapidement : j'ai entendu les arguments qui reflètent l'incrédulité des conseillers sur la façon dont est mené le programme de réhabilitation des halles. Votre méthode est de nous balancer les chiffres au travers des demandes de subventions. C'était déjà le cas la dernière fois, en conseil. Nous avons à nouveau à étudier une demande de subvention et que non seulement, nous constatons que les coûts ont augmenté mais aussi que des travaux d'aménagement de voirie vont être menés sans en avoir été informés auparavant, sans concertation et, M. Samama y a fait allusion, sans surtout que cela corresponde à vos engagements de campagne. Quand on voit les coûts, on peut se demander comment vous allez tenir vos engagements de campagne. Je suis sidérée. Si les Pouliguennais avaient su ce que coûterait la réhabilitation de la halle et tout ce qui s'en suit,

ils ne vous auraient pas donné mandat pour aller au bout de ces opérations. Vous avez aussi reçu mandat pour d'autres projets que vous ne pourrez pas réaliser. C'est ce qui est grave. Je réagis, à nouveau, sur les dépassements de budget et sur des opérations dont le conseil municipal n'a pas entendu parler auparavant. Cette façon de ne pas considérer les conseillers municipaux n'est pas admissible. Quand on parle de fonctionnement républicain ou démocratique, on en est très éloigné au Pouliguen. Il n'y a aucune concertation.

Je comparerais votre programme de campagne, la façon dont vous le tenez à ce qui s'est passé en 2010. Au BP 2010, vous annoncez des opérations, puis en cours d'année, vous changez votre fusil d'épaule car il y a d'autres opportunités qu'il ne fallait peut-être pas rater. Là, c'est la même chose. On annonce la rénovation des halles, on s'aperçoit qu'on peut bénéficier de subventions pour d'autres choses, alors, on étend le projet de façon extrêmement importante. On ne sait plus où l'on va. Je ne sais plus où vous allez. J'aimerais un plan de fin de mandat pour savoir ce que vous allez réaliser. Enfin, pour rebondir sur les propos de M. Samama qui a parlé d'un référendum auprès des Pouliguennais, je souhaiterais ce soir, plus simplement, qu'à l'occasion de cette demande de subvention, on ait un vote à bulletin secret qui soit le reflet de la position de chaque conseiller municipal sur ce dossier ».

M. Pire : « *Il me semble qu'un référendum à l'échelon municipal ne serait pas légal. Un référendum est fait à l'échelon national* ».

M. Samama : « *J'ai demandé une consultation mais un référendum local et municipal existe. Je me ferai un plaisir de communiquer les textes* ».

Mme Loday : « *On l'avait envisagé pour le casino* ».

M. Le Maire : « *Mme Loday, vous regardez la programmation jusqu'en 2017. Il va y avoir des débats, des présentations, mais nous n'allons pas vous mettre en débat d'orientation et au budget primitif, quelque chose qui sera réalisé en 2017. Aujourd'hui, il s'agit d'une présentation sur 6 ans avec une rénovation progressive de voirie aux alentours de la halle et qui permet une subvention du FISAC. La rue Jean Bart et les autres ne sont pas en très bon état. Nous mettons ces projets jusqu'en 2017 pour pouvoir bénéficier de subventions FISAC, cela ne me paraît pas complètement idiot* ».

M. Canonne : « *Ce dont vous parlez, s'appelle un DOB et nous n'en avons pas parlé. Nous n'allons pas refaire un DOB à chaque demande de subvention. C'est pour cela que nous disons : « on se pose », le débat, ce n'est pas à l'occasion d'une demande de subvention à 22 H 45 lorsque tout le monde à faim et qu'on a déjà eu dix questions, qu'on va faire un débat de cette nature. C'est pour cela qu'on réclame une pause. Nous sommes en train de parler de montants pharamineux. A un moment, il faut avoir un débat qui ressemble à un DOB, se dire, on se pose et on réfléchit. Nous demandons un vote à bulletin secret sur cette question. Ce n'est pas vous qui décidez, c'est le conseil. Il y a un règlement intérieur. C'est à soumettre au vote. Notre position est de dire : nous voterons contre parce qu'on peut la représenter dans un ou deux mois après un débat. Que des urgences, cela suffit, c'est pour cela que nous avons cette position. Maintenant, il y a un vote à bulletin secret, chaque conseiller s'exprimera* ».

12 conseillers municipaux demandent le vote à bulletin secret. Le règlement intérieur prévoit un tiers du nombre des conseillers municipaux.

M. Le Maire : « *Vous votez contre une demande de subvention ! Nous allons perdre une subvention* ».

M. Broussard : « *Je ne pense pas qu'on puisse voter sur cette délibération maintenant. J'avoue, j'ai du mal à comprendre, je n'ai pas assez d'informations. Il faut aller plus loin, un débat. Je ne sais pas où on veut aller* »

Brouhaha : « On est d'accord ».

M. Broussard : « Une demande de subvention, c'est simple. Nous ne sommes pas assez renseignés ».

M. Le Maire : « La rénovation des halles n'est pas un secret ».

M. Broussard : « Non, mais ce sont tous les travaux annexes. La halle, c'est voté mais ce sont les travaux annexes. Pourquoi mettre tout cela dans la délibération alors que cela doit être débattu ».

M. Le Maire : « Les travaux annexes sont jusqu'en 2017 et ne seront peut-être jamais réalisés mais le FISAC demande trois tranches de deux ans pour demander une subvention ».

M. Broussard : « Je n'ai pas besoin de papier pour voter. On n'est pas assez renseigné pour voter. Ce n'est pas normal, ni à main levée, ni à vote secret ».

Mme Ganthier : « Je soutiens M. Broussard. Nous n'avons pas assez d'informations. J'aimerais bien avoir le détail, le surcoût et connaître pourquoi ? Pour le boulodrome, on a fait des bonds quand j'ai annoncé 1 300 000 € HT – 1 600 000 € TTC. Tout était chiffré, il n'y avait pas de surprise à l'époque. Je me pose aussi des questions. On m'a demandé d'être franche, je le suis ».

M. Samama : « S'il y a un vote à bulletin secret, tout le monde doit participer au vote à bulletin secret puisque c'est demandé. Personne ne peut participer à main levée au titre du bulletin secret ».

Mme Penot Leroi : « Je suis d'accord ».

M. Canonne : « Nous voudrions donner une explication de vote. Notre vote est contre, non pas sur le principe mais pour obtenir un report, des explications, mais la seule façon d'obtenir un report, c'est de voter non ».

M. Le Maire : « Si ce n'est que cela, on peut la retirer ».

Brouhaha.

M. Le Maire : « Il y a un délai et si nous attendons trop, nous n'aurons pas ces subventions. Nous sommes déjà à la limite ».

M. Samama : « Alors, vous faites le vote à bulletin secret, M. Le Maire ».

M. Canonne : « Ce n'est pas une demande de subvention. Il est écrit dans la délibération : « Dire que les sommes correspondantes seront inscrites au budget ». Ce n'est pas la subvention qui est inscrite au budget, ce sont les sommes qui correspondent aux travaux. Quand on vote cette délibération, on dit : « Dire que les crédits seront inscrits au budget communal selon les dispositions de financement mentionnée dans la présente délibération et figurant au dossier de demande de subvention ». En votant la délibération, on vote cela aussi ».

M. Le Maire : « Non, on dit toujours cela quand on vote une demande de subvention. C'est toujours la terminologie utilisée. Nous avons un projet halles et un budget bien définis, nous pouvons vous donner les explications centime après centime. Le budget est de 870 000 €. Nous avons fait des aménagements supplémentaires (sols, toilettes, poubelles). Ce projet est en cours. Il s'agit simplement de faire une demande de subvention pour avoir de l'argent pour des travaux que l'on va faire. Si on vote contre cette demande de subventions, on perdra des subventions ».

M. Canonne : « Vous avez tout dit. Ce sont des travaux que l'on va faire et il y a l'engagement de faire ces travaux .. et pour toutes les tranches. Je me fie au texte de la délibération ».

M. Le Maire : « Mais non, on peut toujours arrêter une tranche quand on veut. C'est la tranche 1. C'est une vision que l'on doit présenter pour un schéma cohérent au FISAC donc on présente un schéma cohérent d'aménagement pour valoriser le commerce et les rues. C'est tout. Si on veut faire capoter le projet des halles, on aura moins d'argent, c'est tout. Si nous n'avons pas de subvention FISAC, cela coûtera un peu plus cher à la mairie. On va perdre 400 000 €. C'est une erreur. C'est une demande de subvention. C'est une bonne opération. On peut perdre quelques centaines de milliers d'euros sur un coup de tête. Si vous voulez des explications sur le détail des opérations, on peut vous les donner. Venez-nous voir à la mairie. Si on ne prend pas cette subvention, on perd quelques milliers d'euros sur ce projet ».

M. Samama : « Il est 22 H 53', si vous voulez qu'on vote, alors votons ».

M. Debatisse : « Il s'agit d'une première tranche sur 1 200 000 € et 400 000 € sont en jeu. Nous ferons la première tranche qui correspond à ce qui est demandé. Nous ne sommes pas obligés de faire la 2^{ème} et 3^{ème} tranche. Il n'y a pas d'obligation M. Canonne ».

M. Le Maire : « Absolument pas. Vous ne voulez pas des 400 000 € ... ».

M. Canonne : « Nous sommes d'accord avec vous. Le seul problème et vous l'avez dit, c'est une première tranche de 1 200 000 € et on a voté 870 000 € en mai et on est à 1 200 000 €. Nous sommes d'accord. Le problème, c'est que la différence entre les deux n'a jamais été discutée ».

M. Samama : « C'était prévisible, il fallait débattre en débat d'orientation budgétaire. C'est le point fondamental ». Nous sommes sur un budget immense qui n'est jamais passé en débat d'orientation budgétaire. Pouvons-nous passer au vote, il est 23 H ».

Brouhaha.

Question de la délibération : « Fait-on une demande de subvention de 400 000 € au FISAC pour nous aider à réaliser les halles ? ».

M. Samama : « Non, M. Le Maire. C'est un engagement sur un projet de 3 800 000 € ».

M. Le Maire : « Non, c'est faux ».

M. Le Maire à M. Canonne : « Ce n'est pas sérieux ».

Brouhaha.

M. Broussard : « Pourquoi aller jusqu'au 3 000 000 € à faire sur plusieurs années. Dans la délibération, on a des travaux dont on n'a jamais entendu parler auparavant qui sont définis pour des sommes... Contentons-nous de mettre la somme équivalente aux travaux des halles et travaux annexes, nous aurons 30 % de 1 000 000 € soit 300 000 € ou 400 000 €. Je ne comprends pas ».

M. Le Maire : « Il n'y a aucun engagement. Le Fisac demande par tranche de deux ans et demande un schéma cohérent ».

Dépouillement du vote à bulletin secret :

29 votants :

14 voix Pour

11 voix Contre

2 Abstentions

2 bulletins blancs

M. Le Maire : « Il s'agit d'une demande de subvention. Si vous voulez des explications car les chiffres me paraissent inexacts, nous allons essayer de donner le maximum d'explications. J'entends des chiffres qui me paraissent inexacts. Ce sont des prévisions jusqu'en 2017. Nous ne sommes pas obligés de prendre ni la 2^{ème} ni la 3^{ème} tranche. Je pense que ce vote va permettre 400 000 € de subventions. On reparlera des 2^{ème} et 3^{ème} tranches par la suite ».

14 – OGECE « SAINT JOSEPH PAVIE » - PARTICIPATION aux FRAIS de FONCTIONNEMENT pour les ELEVES POULIGUENNAIS SCOLARISES dans cet ETABLISSEMENT

VOTE à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

☞ DECISIONS du MAIRE (liste annexée)

Prises en application de la délégation du Conseil Municipal, articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions dont le Maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

☞ SCHEMA DEPARTEMENTAL de COOPERATION INTERCOMMUNALE

M. Le Maire informe les conseillers municipaux sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui doit traiter des syndicats intercommunaux. Un échange sur ce dossier a eu lieu entre les maires et le président de Cap Atlantique au cours duquel nous avons donné un avis qui n'a pas de valeur mais transmis aux Services de l'Etat. Par contre, il est important de prendre position sur certains syndicats intercommunaux. Chaque élu recevra un exemplaire du projet. J'aimerais rencontrer le représentant de l'opposition pour discuter de ce sujet avec les représentants des syndicats intercommunaux. Nous avons trois mois pour délibérer soit avant le 18 septembre 2011 ».

M. Samama : « Pourrons-nous prendre rendez-vous avec vous, M. Le Maire ? ».

M. Le Maire : « Oui » . M. Le Maire invite M. Canonne à prendre rendez-vous. Ce qui n'empêchera pas de faire un débat par la suite. Cela permettra d'avoir des échanges plus sereins et plus approfondis qu'un conseil municipal. Je me permets de vous proposer cela. Vous prenez ou vous ne prenez pas rendez-vous, c'est comme vous voulez ».

Echanges hors micro.